



À une séance extraordinaire spéciale budget 2025 du Conseil de cette municipalité, tenue à la salle multifonctionnelle située au 290 rue Principale, le mercredi 18 décembre 2024 à 19 h, sont présents, mesdames les conseillères Nathalie Jacob, Catherine Bourget, Kim Mongrain et messieurs les conseillers, Michel Larivière, Jocelyn Cossette et Gilles Gauthier, tous formant quorum sous la présidence de monsieur Guy Veillette, maire.

Monsieur Stéphane Bourassa, directeur général, est aussi présent.

CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

2024-12-31

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Jocelyn Cossette
Appuyé par madame Kim Mongrain
Et résolu :

QU'IL soit CONSTATÉ et MENTIONNÉ au procès-verbal de la présente séance extraordinaire que l'avis de convocation a été notifié à tous les membres du conseil, ainsi qu'aux membres absents, comme requis par le Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1, art. 153).

Adoptée à l'unanimité.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur Guy Veillette, maire, ouvre la séance à 19 h 30.

1. Adoption de l'ordre du jour

2024-12-32

Il est proposé par madame Catherine Bourget
Appuyé par monsieur Gilles Gauthier
Et résolu:

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que lu et rédigé, savoir ;

ORDRE DU JOUR

CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Présentation des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2025
3. Adoption des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2025
4. Adoption du programme triennal des immobilisations (PTI) – année 2025-2026-2027
5. Période de questions
6. Clôture de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité.

2. Présentation des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2025

Monsieur Guy Veillette, maire, fait la présentation du cahier des prévisions budgétaires pour l'exercice financier débutant le 1^{er} janvier et se terminant le 31 décembre 2025.

3. Adoption des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2025

2024-12-33

Il est proposé par monsieur Gilles Gauthier
Appuyé par monsieur Michel Larivière
Et résolu :

QUE les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2025 soient adoptées comme déposées, lesquelles prévisions montrent des revenus de fonctionnement de 3 177 124 \$ ainsi que des dépenses de fonctionnement de 3 177 124 \$ incluant un transfert aux activités d'investissement de 34 500 \$ et des affectations totalisant 76 426 \$.



QUE les revenus d'investissement s'élèvent à 505 900 \$ et les dépenses à 775 500 \$. Pour équilibrer le budget d'investissement, le conseil prévoit de financer au moyen d'affectations de surplus, d'emprunt bancaire, du fonds de roulement et du fonds carrière et sablière ainsi qu'une somme provenant du budget de fonctionnement pour un total de 269 600 \$.

QUE 104 426 \$ soit approprié à même le surplus non affecté de la section générale pour l'exercice financier 2025.

Adoptée à l'unanimité.

4. Adoption du programme triennal des immobilisations (PTI) – année 2025-2026-2027

CONSIDÉRANT que l'article 953.1 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil d'une municipalité doit, au plus tard le 31 décembre de chaque année, adopter un programme triennal des immobilisations.

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un document de planification et d'intentions.

2024-12-34

À CES CAUSES, il est proposé par madame Kim Mongrain
Appuyée par madame Nathalie Jacob
Et résolu:

QUE le programme triennal des immobilisations pour les années 2025-2026-2027 est adopté comme déposé.

Adoptée à l'unanimité.

5. Période de questions

Aucune question.

6. Clôture de l'assemblée

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour est épuisé.

2024-12-35

Il est proposé par madame Catherine Bourget
Appuyé par monsieur Jocelyn Cossette
Et résolu :

La clôture de l'assemblée à 19 h 22

Adoptée à l'unanimité.

Monsieur Guy Veillette,
Maire

Monsieur Stéphane Bourassa,
Directeur général

Je, Guy Veillette, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Guy Veillette
Maire et Président d'assemblée